

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PERSEIS AVANTAGE CONVERTIBLES (FR0010052266)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est nourricier de la part I du FCP maître BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE, dont l'objectif est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, une performance égale à celle de l'indicateur de référence Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond calculé coupons réinvestis. La performance du FCP sera inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion qui lui sont appliqués.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est investi à 90% minimum de son actif net dans la catégorie de part « I » du FCP BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE et à titre accessoire en liquidités.

Pour atteindre l'objectif de gestion du FCP maître, les gérants ont identifié 3 sources principales de valeur ajoutée : la sélection des titres, la gestion du delta et celle de la durée obligataire. Dans l'univers des obligations convertibles européennes, libellées pour la plupart en euro, seules les plus importantes en taille et les plus liquides sont retenues pour constituer un univers d'investissement réduit. La sélection de titres est réalisée par une approche disciplinée, alliant recherche fondamentale action et crédit avec une analyse technique des obligations. Ceci aboutit à investir dans un portefeuille concentré d'obligations convertibles combinant potentiel de l'action sous-jacente et critères techniques. Une fois la sélection des titres réalisée, l'ajustement du delta du portefeuille se fait par des interventions sur les marchés de dérivés. La gestion du delta du FCP mesure le rapport entre les variations en pourcentage de la valorisation du FCP et celle du marché actions et donne de la flexibilité à la stratégie. Le FCP est investi à 50% minimum de l'actif net en titres de créances libellés en euro (80% minimum de ces titres sont des convertibles dont le sous-jacent sera listé sur un marché européen). Le solde est investi en titres de créances libellés en autres devises. Le FCP pourra être investi à 10% maximum de son actif net en obligations convertibles/échangeables de pays émergents.

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir en instruments du marché monétaire (titres de créance négociables et/ou via OPCVM ou FIVG monétaires).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créance négociables et instruments du marché monétaire peuvent bénéficier à leur acquisition d'une notation émission minimum P-2 (Moody's), A-2 (S&P) ou F2 (Fitch) ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Les obligations peuvent bénéficier d'une notation Investment grade ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion (compris entre 40% et 100% de l'actif net du FCP) et d'une notation High Yield ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion (compris entre 0% et 60% de l'actif net du FCP).

Sans notation émission par ces 3 agences, il sera retenu selon les critères équivalents, la notation émetteur.

Peuvent être utilisés des instruments financiers dérivés listés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer le FCP aux risques de taux et/ou de crédit et/ou au risque de change et/ou pour exposer le FCP au risque actions et dans le cadre d'opérations d'arbitrage. Les instruments dérivés sur actions seront limités à une exposition maximum de 15% de l'actif net. L'utilisation d'instruments dérivés sur devises sera limitée à une exposition de 100% maximum de l'actif net. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP. L'exposition aux marchés actions représente 10% maximum de l'actif net. Le porteur de la zone euro est exposé à un risque de change entre 0 et 55% maximum de l'actif net, avec une exposition cible à 5%.

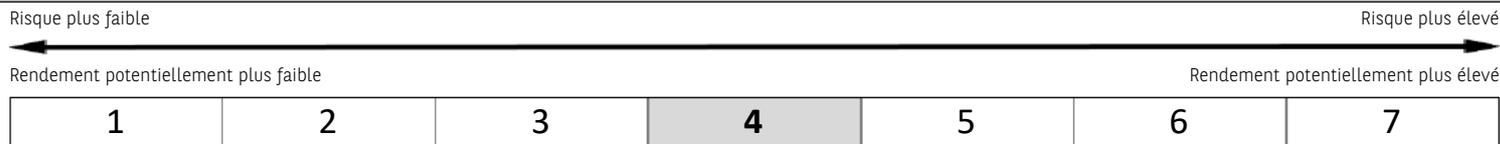
Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas tous les mercredis à 11 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du FCP maître.
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans les obligations convertibles qui sont une combinaison de composants action et obligation, justifie la catégorie de risque. Le niveau de risque se retrouve donc entre ceux de ces deux types d'actifs.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,27% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

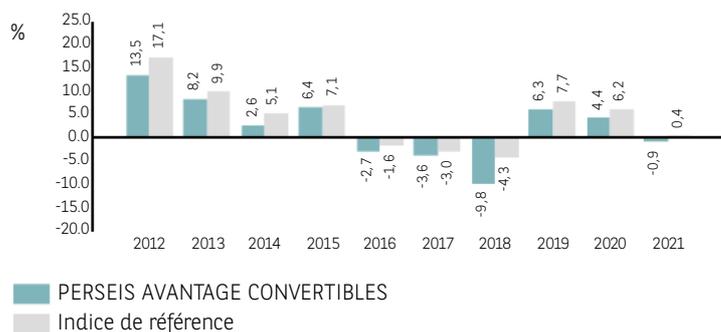
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 avril 2004;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Depuis le 1er octobre 2018, le FCP a un nouvel indicateur UBS Thomson Reuters Europe Hedged Convertible Bond Index (EUR).
- Le FCP est conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 1er octobre 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de l'OPC maître, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.